

## Briquet en forme de pistolet.

MM. ALFRED RACEK et JOHANN RAGANITSCH résidant en Autriche.

Demandé le 2 juillet 1957, à 16<sup>h</sup> 49<sup>m</sup>, à Paris.

Délivré le 1<sup>er</sup> décembre 1958. — Publié le 28 avril 1959.

(2 demandes déposées en Autriche aux noms des demandeurs : brevet, le 13 juillet 1956;  
brevet additionnel, le 19 avril 1957.)



La présente invention a pour objet de réaliser un briquet pouvant servir éventuellement à la défense de son propriétaire.

On connaît des briquets en forme de pistolets qui, outre les pièces nécessaires à l'allumage, possèdent un dispositif qui produit un effet de choc, par exemple une détonation.

Le briquet conforme à la présente invention diffère de ceux-ci d'une part par une enveloppe tubulaire allongée qui imite le canon d'un pistolet, qui contient un réservoir de combustible amovible dont l'extrémité côté mèche se trouve dans l'orifice du canon et d'autre part par une poignée plate connue en soi et contenant l'organe de manœuvre du briquet et le dispositif percuteur placé latéralement au canon, l'organe de manœuvre comprenant un poussoir ou chien de détente dépassant la poignée.

Ces dispositions ont l'avantage de permettre l'utilisation du réservoir de combustible pour allumer des pipes, bougies, etc. Le nouveau briquet peut, sans danger, être abandonné même à des enfants, après enlèvement du réservoir à combustible. On a en outre obtenu ce résultat que la construction du mécanisme du briquet peut être réalisée à partir de pièces de types disponibles et éprouvés, ce qui permet d'obtenir une sensible réduction de prix.

D'après une autre caractéristique de l'invention, le système de percussion peut être séparable du briquet, et par exemple être monté amovible sur l'élément de l'enveloppe imitant un canon de pistolet. Cette disposition entraîne des simplifications sensibles à la construction et facilite le maniement.

D'autres particularités et avantages de l'invention apparaîtront dans la description donnée ci-après d'un exemple de réalisation, avec référence aux dessins annexés. Dans ces dessins :

Fig. 1 représente en coupe longitudinale et en position d'allumage un briquet en forme de pistolet, conforme à l'invention;

Fig. 2 est une coupe suivant la ligne X-X de la fig. 1;

Fig. 3 représente, en position de fermeture, le même exemple de réalisation, le dispositif de percussion étant au repos;

Fig. 4 est une coupe suivant la ligne Z-Z de la fig. 3;

Fig. 5 représente une coupe longitudinale d'un dispositif de percussion conforme à l'invention et pouvant être glissé sur l'enveloppe qui imite un canon de pistolet;

Fig. 6 est une coupe suivant la ligne VI-VI de la fig. 5.

Une enveloppe 14 ayant la forme d'un canon de pistolet entoure un réservoir à combustible 6, de préférence cylindrique, disposé dans le sens longitudinal sur lequel porte un chapeau de mèche 1 qui, en position de repos, ferme l'enveloppe 14 et qui peut basculer autour de l'axe 13 de la molette. Le basculement du chapeau et la rotation de la molette sont commandés par un organe de manœuvre commun 10 qui coulisse à l'intérieur d'une poignée sur le côté de l'enveloppe 14 et est soumis à l'action d'un ressort 9. Ce montage est effectué avec un jeu suffisamment grand pour permettre un déplacement sans frottement, autour de l'axe 13 de la molette, de la pièce de liaison 12 articulée sur l'organe de manœuvre 10 réunissant le chapeau 1 à l'organe de manœuvre 10. Un tube 7 à pierres, dont l'axe est parallèle à celui du réservoir à combustible, reçoit la pierre 2, poussée contre la molette par un piston 3 sur lequel agit le ressort 5 de pierre à briquet. Dans le tube à pierre 7 est monté coulissant longitudinalement un coulisseau 8 et ayant par exemple la forme d'un L à la branche courte duquel est fixé amovible le ressort à pierre 5. Le coulisseau 8 porte un verrouillage 4 actionné par une came 11 portée par l'organe de manœuvre 10, ladite came pouvant pénétrer dans une ouverture ménagée dans le tube 7 de pierres

à briquet. Le verrouillage 4 du coulisseau 8 fait saillie dans l'ouverture du tube à pierres, après mise sous tension du ressort 5 des pierres à briquet (fig. 1). De ce fait, il reste dans l'enveloppe 14 un espace libre A dans lequel peut loger l'objet destiné à produire une détonation. Ces objets, des capsules détonantes, par exemple, peuvent être mis en réserve dans les chambres B et C de la poignée ainsi que des pierres à briquet.

En déclenchant à l'aide de l'organe de manœuvre le briquet armé, on fait d'abord fonctionner le mécanisme d'allumage et, par l'ouverture simultanée du chapeau de mèche 1, la molette fait jaillir une étincelle de la pierre 2, ce qui allume le gaz sortant du réservoir à combustible 6. Quand le mécanisme d'allumage a atteint la position « détendue » représentée en fig. 1, il y a un certain blocage du dispositif qui est alors comparable à la position « détente armée » d'une arme à feu. Dans cette position, le verrouillage 4 maintient tendu le ressort de pierre à briquet 5 et le nez 11 de l'organe de manœuvre 10 vient au contact du verrouillage. Si on relâche la détente, le chapeau 1 éteint la flamme. Si, au contraire, on tend davantage la détente, la came ou nez 11 soulève le verrouillage 4 hors du coulisseau 8, qui est projeté sur l'amorce ou capsule disposée dans la chambre A et la fait détoner. Le briquet conforme à l'invention prend ainsi l'aspect d'une arme à feu, d'autant plus qu'en tirant sur l'organe de manœuvre 10 l'allumage de la flamme à l'embouchure et la détonation sont voisins dans le temps.

Si on relâche l'organe de manœuvre 10, le chapeau 1 se referme et le briquet peut de nouveau être utilisé comme tel, car le ressort 5 de pierre à briquet peut encore exercer une pression suffisante sur la pierre 2 (fig. 3).

Si le briquet doit être chargé pour servir de moyen d'intimidation, on fait basculer l'enveloppe 14 autour de l'axe de la molette 13 dans la direction de la flèche de fig. 1 et on repousse le coulisseau 8 vers la molette jusqu'à faire agir le verrouillage 4. On peut alors placer dans la chambre A une capsule détonante prélevée dans la réserve C et le briquet est de nouveau prêt à faire feu après basculement de l'enveloppe 14 dans sa position initiale.

Si au contraire on veut obtenir une détonation sans produire de flamme, il suffit de placer le réservoir à combustible à peu près dans la position représentée en pointillés sur la fig. 3.

L'invention n'est pas limitée à l'exemple de réalisation décrit, mais peut recevoir de nombreuses modifications sans que l'on sorte de son cadre. Ceci concerne en particulier le dispositif percuteur (coulisseau 8) et son dispositif de tension et de verrouillage. C'est ainsi qu'on peut relier une extrémité du ressort destiné à actionner la molette à un axe ou une pointe de percuteur verrouillable en

position armée. On peut également munir chacune des extrémités du ressort destiné à agir sur le percuteur, d'un verrouillage particulier, ces deux verrouillages étant libérés séparément ou simultanément par l'organe de manœuvre 10 pour mettre en action à volonté à la fois le briquet et le dispositif de percussion ou faire fonctionner, séparément au choix, le briquet ou le dispositif de percussion. On pourrait aussi utiliser un poussoir de type connu pour actionner la molette et employer le poussoir pour soulever le chapeau de fermeture et libérer le percuteur, et pour remplacer le chien de détente dans un briquet en forme de pistolet conforme à l'invention.

Évidemment, le dispositif d'intimidation peut être monté à répétition, par exemple selon les pistolets connus à amorce à répétition.

C'est ainsi que, d'après une autre caractéristique de l'invention, le dispositif de percussion peut consister en une plaquette de base 15 montée amovible sur la partie 14 du briquet qui ressemble à un canon de pistolet, cette plaque portant le percuteur 16 et un support 17 pour l'élément détonant.

Dans l'exemple de réalisation représenté (fig. 5 et 6), la plaquette 15 est formée de deux joues 19 s'adaptant à la partie 14 du briquet réunies par une pièce d'écartement 20. Les joues comportent chacune un œil 21 dans lequel passe un axe 22. La pièce d'écartement 20 s'accroche par des mâchoires 23 dans l'embouchure du canon et est reliée à une plaque 24 portant un téton 25 qui peut pénétrer dans un logement 26 du canon. Ceci permet le montage amovible du dispositif sur le briquet. Une plaquette 27 recourbée en L, et servant de percuteur 16 est articulée sur l'axe 22 et soumise à l'action d'un ressort spiral 28 qui applique la plaquette contre l'organe détonant 18 (dans l'exemple de réalisation une plaquette-amorce). La plaquette 27 peut être munie d'un bossage ou bombement 29 pouvant pénétrer dans le support 17 de la plaquette-amorce. On peut armer le percuteur 16 en faisant basculer la plaquette 27 en surmontant l'action du ressort 28 et en faisant pénétrer l'extrémité 30 de la branche libre de la plaquette dans le couvercle fermé 1 du briquet. En agissant sur le couvercle 1, le verrouillage de la plaquette 27 est dégagé et celle-ci revient rapidement à sa position de départ, ce qui fait détoner la charge de l'amorce détonateur 18. Pour obtenir un meilleur verrouillage de la plaquette 27, la branche libre de celle-ci peut comporter une saillie 19 enserrant par-dessous le couvercle 1 du briquet.

Un dispositif de percussion conforme à ladite caractéristique de l'invention peut d'ailleurs être adapté sur tout briquet à couvercle et en être enlevé. Le dispositif de percussion d'après l'invention peut évidemment, sans sortir du cadre de l'invention, être réalisé d'une manière différente. C'est ainsi que

le dispositif de percussion peut sans inconvénient être muni d'un percuteur supplémentaire.

RÉSUMÉ

La présente invention a pour objet :

1° Un briquet d'allumage en forme de pistolet dont les pièces extérieures nécessaires pour l'allumage sont munies d'un dispositif produisant un effet de choc, par exemple une détonation, et consistant essentiellement en ce qu'une enveloppe tubulaire allongée ressemblant au canon d'un pistolet et contenant un réservoir à combustible amovible dont l'extrémité mèche se trouve dans l'embouchure du canon, et en ce qu'une poignée plate connue en soi et contenant l'organe de commande du briquet et le dispositif de choc ou de percussion est fixée sur le côté du canon, l'organe de commande comportant une détente ou poussoir faisant saillie comme un chien hors de la poignée;

2° Dans un tel dispositif, les caractéristiques suivantes prises isolément ou dans toutes leurs combinaisons possibles :

*a.* La partie de l'enveloppe contenant le réservoir à combustible est mobile autour de l'axe de la molette à la manière d'un canon basculant;

*b.* L'ensemble du dispositif producteur d'étincelles est placé directement sous le canon basculant

et contre la mèche du réservoir à combustible incorporé dans ce dernier et est librement accessible après basculement du canon basculant;

*c.* La poignée sert de magasin pour les pierres à briquets et les amorces ou capsules détonantes;

*d.* Un dispositif de percussion est fixé d'une manière amovible à la partie du briquet ressemblant à un canon de pistolet;

*e.* Le dispositif de percussion est coulissant;

*f.* Le dispositif de percussion comporte un support pour plaquettes d'allumage;

*g.* Le percuteur du dispositif de percussion peut être maintenu en position d'armement à l'aide du couvercle fermé du briquet;

*h.* Le percuteur a la forme d'une plaquette coudée en L, peut basculer autour d'un axe transversal à l'axe du briquet et est soumis à l'action d'un ressort;

*i.* La branche libre de la plaquette s'accroche par dessous au couvercle du briquet lorsqu'il est en position de fermeture;

*j.* La plaquette est pourvue d'une saillie pouvant pénétrer dans le support des plaquettes d'allumage;

*k.* Le dispositif de percussion peut être fixé au corps du briquet.

ALFRED RACEK et JOHANN RAGANITSCH.

Par procuration :

HARLÉ et LÉCHOPIEZ.

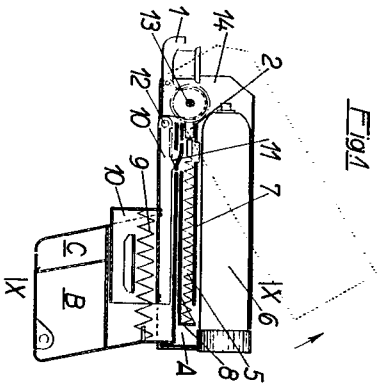


Fig. 2

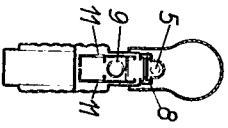


Fig. 4

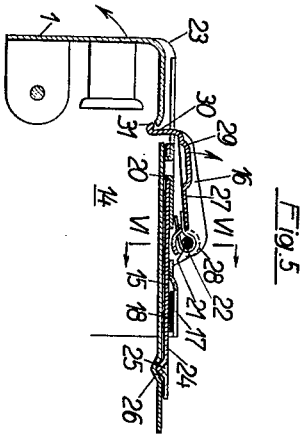
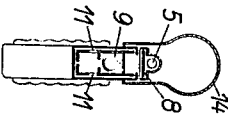


Fig. 5

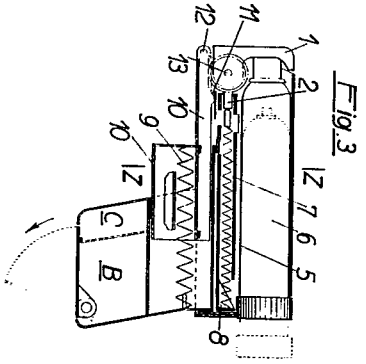


Fig. 3

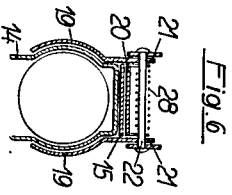
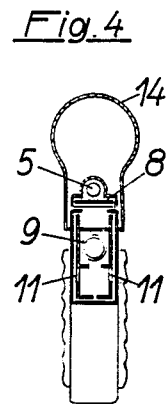
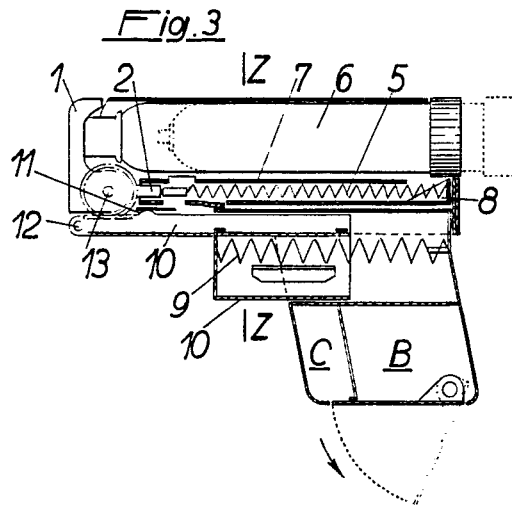
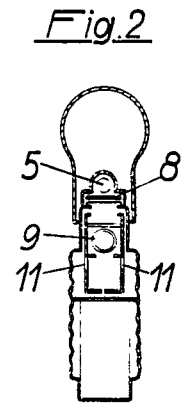
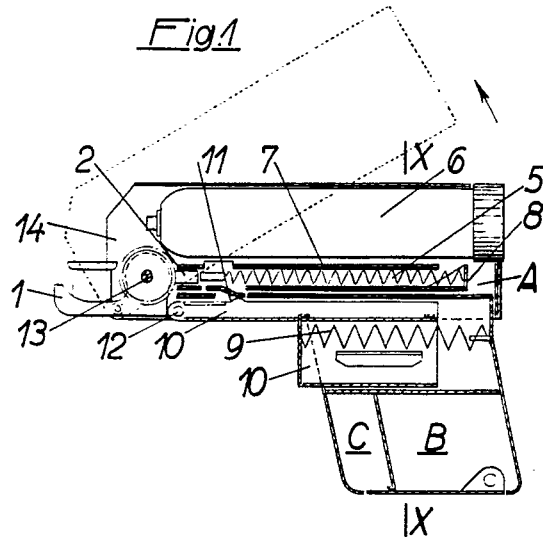


Fig. 6



g.2



v.4



Fig.5

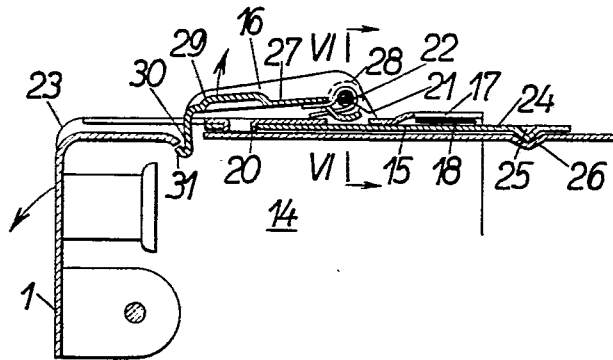


Fig.6

